

Où sont les équipements publics ?



Concernant les équipements ou aménagements publics, l'**AJUV** formule toute une série de remarques. Elles s'appuient systématiquement sur ce qui est écrit – ou ce qui manque – dans les documents officiels. Pour accroître la clarté et l'honnêteté de la présentation, les éléments qui ressortent du point de vue de l'**AJUV** sont indiqués en italique. L'**AJUV** souhaite ainsi distinguer les faits établis des interprétations qu'elle en tire.

Des équipements et aménagements publics seront supprimés, car les terrains où ils se trouvent actuellement apparaissent comme constructibles dans le PLU. Dans la majeure partie des cas – sauf pour le parking de l'hôpital – c'est la Ville qui vend le patrimoine de Juvisy, avec des équipements dessus. **Ce ne sont pas des détails**, cela concerne :

- L'Espace Marianne;
- La caserne des pompiers (SDIS);
- Le parking de l'hôpital;
- Les Travées ;
- Le centre de loisirs ;
- Le Centre Technique Municipal ;
- La maison de quartier Sarraut.

Nulle part dans le PLU n'apparaît la re-localisation de ces équipements ou aménagements. Pourtant, ce serait possible soit via une ZAC (zone d'aménagement concertée), soit en indiquant des réservations (= des terrains gelés à cet effet) dans le PLU. Ces réservations sont encore plus simples quand il s'agit de terrains qui appartiennent à la Ville (le CTM, le SDIS, les Travées, le centre de loisirs, la maison Sarraut).

*L'**AJUV** demande que ces aménagements et équipements soient maintenus. Pour certains, la localisation est très contrainte – il est par exemple interdit de placer le SDIS en zone inondable, ce qui exclut tout le bas de Juvisy-. De même, les Travées sont très fréquentées par les jeunes du collège et des lycées : elles doivent rester au centre mais ne peuvent pas être installées en pied d'immeuble du fait des nuisances qu'elles supposent (allées et venues, musique...).*

L'arrivée massive de nouveaux habitants (plus de 3000 lorsque sont additionnés les programmes des promoteurs) signifie des nouveaux besoins en écoles, en crèches, en gymnases... Rien dans le PLU ne répond à ces besoins et des ventes récentes (comme le terrain derrière l'école Jaurès près du gymnase Delaune) empêchent d'agrandir des équipements existants.

L'AJUV alerte les habitants sur ce problème majeur. La ville ne sera pas attractive si elle n'est qu'un dortoir et les conditions de vie des habitants actuels se dégraderont. Par exemple, les gymnases actuels sont saturés et ne prévoir aucune ouverture d'équipement est irresponsable. De même, une fois rouverte l'école La Fontaine, il faudra prévoir l'arrivée de centaines d'enfants dans des structures pleines et réfléchir à l'agrandissement du collège Buisson. La densification ne signifie pas seulement vendre les biens municipaux, elle implique aussi de répondre aux besoins des habitants.

Si vous souhaitez exprimer votre désaccord vis-à-vis de ce projet faites-le entre le 11 avril et le 17 mai auprès du commissaire enquêteur. Attention cette période comporte des jours fériés, des ponts et des vacances. Vous pouvez pour connaître les modalités pratiques vous reporter à l'article [Comment participer à l'enquête publique sur le PLU ?](#) et utiliser toutes les informations issues de ce site que vous voulez.

Attention : les dates indiquées sur le « quatre pages » d'information municipale sont fausses. Par exemple, le vendredi 4 mai 2016 n'existe pas.